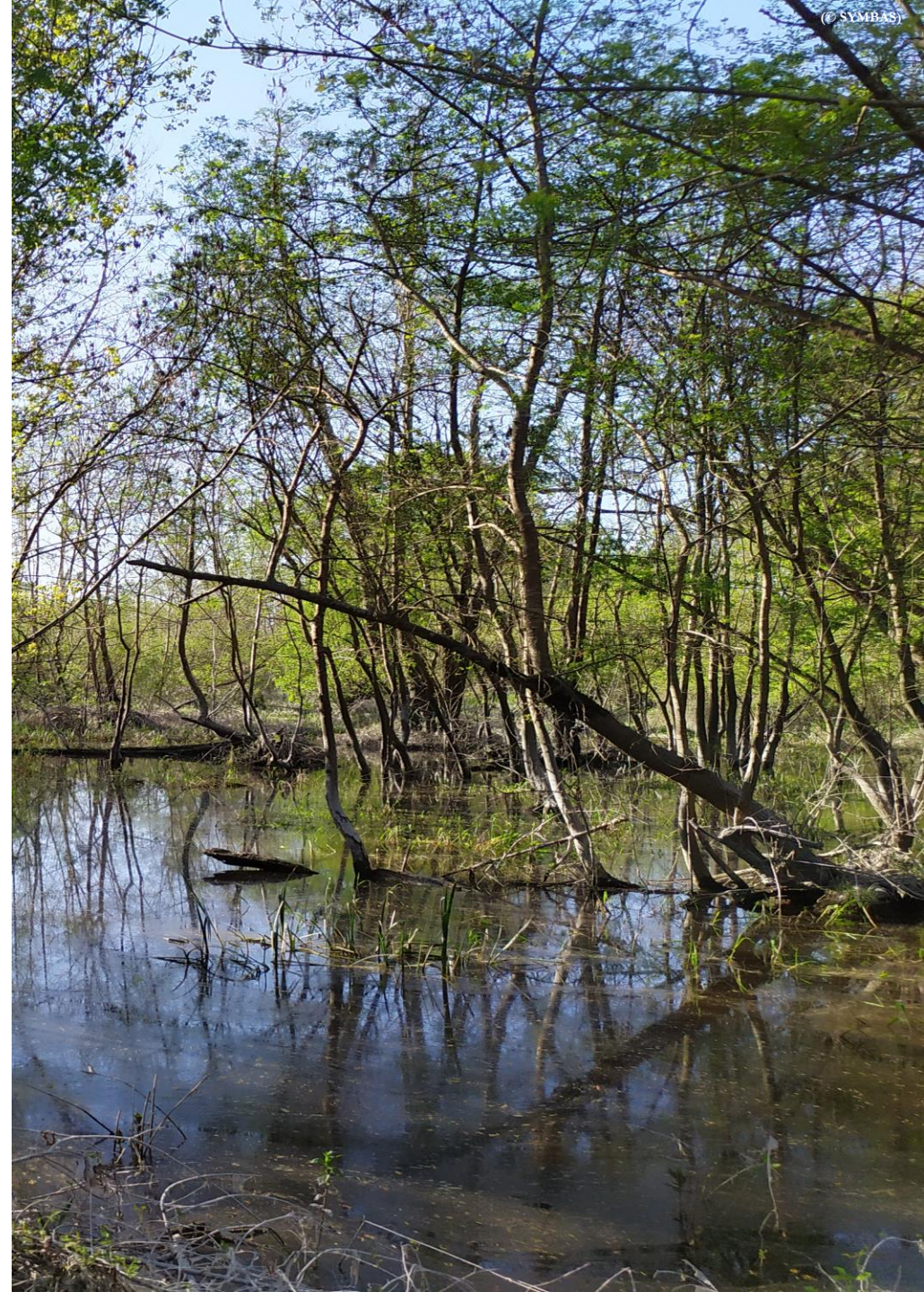


Site Natura 2000 – FR5402008 « Haute vallée de la Seugne en amont de Pons et affluents »

COPIL – 28 novembre 2022
Saint-Germain-de-Lusignan



ORDRE DU JOUR :

- ❖ Les enjeux du réseau européen Natura 2000
- ❖ Les enjeux du site Natura 2000
« Haute vallée de la Seugne en amont de Pons et affluents »
- ❖ Bilan de l'animation 2022
- ❖ Le Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC)
« Haute vallée de la Seugne en amont de Pons et affluents »
- ❖ Programme prévisionnel d'actions pour 2023
- ❖ Questions diverses



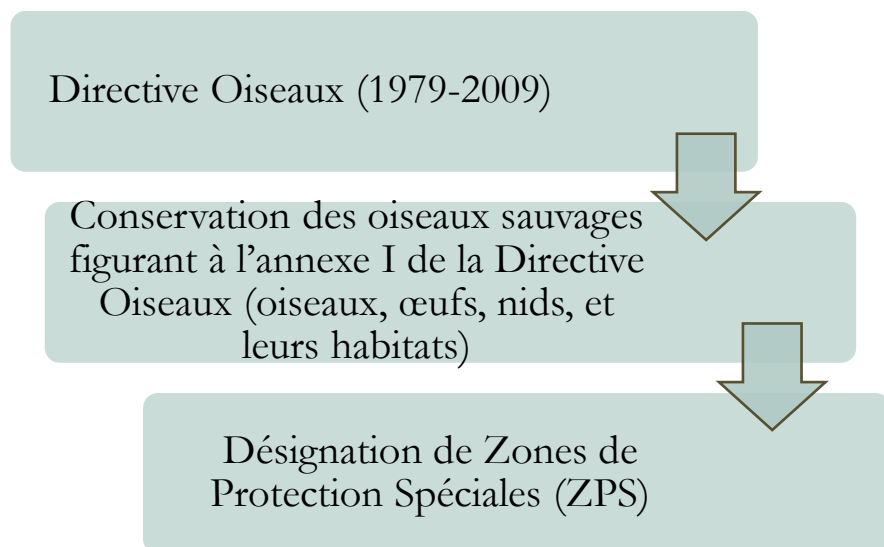
**LES ENJEUX DU RÉSEAU
EUROPÉEN NATURA 2000**



Natura 2000



- Un **réseau européen** de sites naturels, terrestres et marins
- Dont l'objectif est **d'enrayer l'érosion de la biodiversité**
- Ce réseau européen s'appuie sur **deux directives européennes** :



- Les sites Natura 2000 sont **sélectionnés en raison de la présence d'espèces et d'habitats d'intérêt communautaire**, qui sont en danger, vulnérables, rares, propres à un territoire, ...



Natura 2000, le plus grand réseau d'espaces naturels protégés au monde, à l'échelle d'un continent

EUROPE



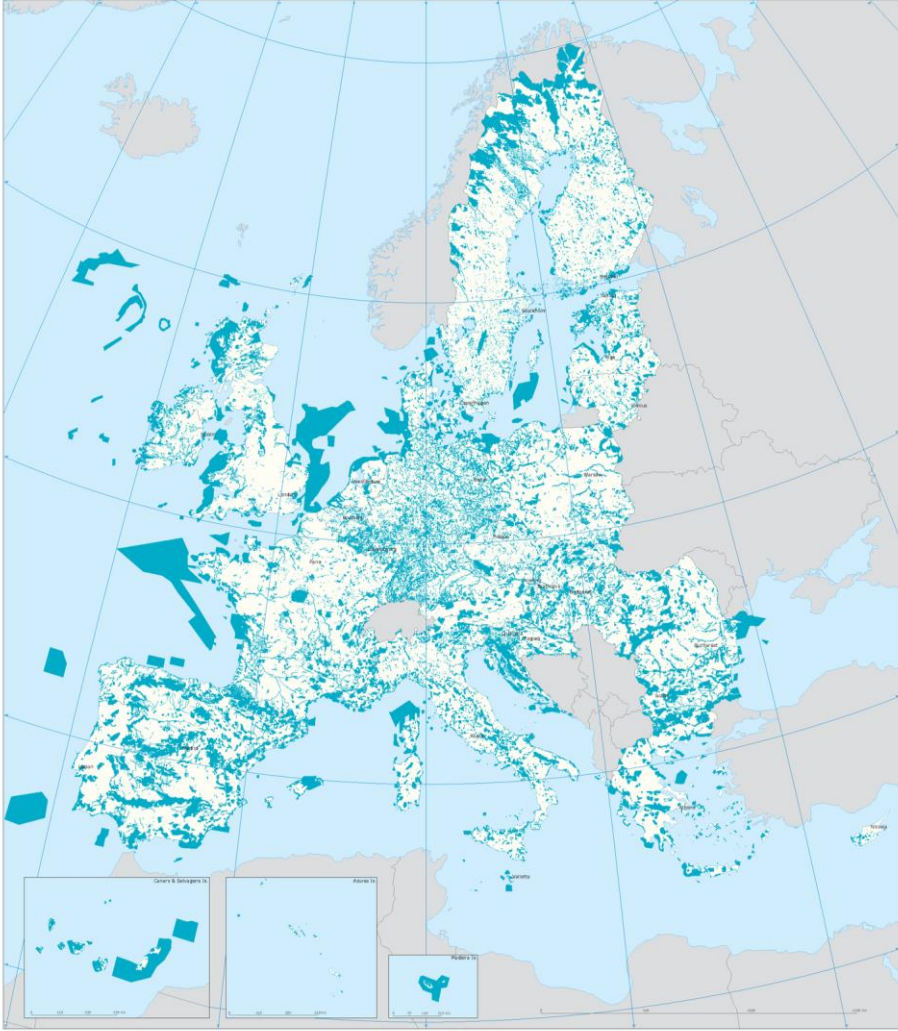
18,15 % de la surface terrestre
6 % de la surface marine

FRANCE



12,9 % de la surface terrestre
34 % de la surface marine

Plus de 2 000 espèces et habitats européens protégés



Fonctionnement de Natura 2000



UN DOCUMENT D'OBJECTIFS (DOCOB)

Le DOCOB d'un site Natura 2000 :

- Comprend un **diagnostic du territoire**, biologique et socio-économique
- Identifie **les pressions du territoire**
- Définit des **objectifs de conservation** du site Natura 2000
- Définit un **programme d'actions** pour répondre à ces objectifs



UNE DÉMARCHE CONCERTÉE

Un COPIL (comité de pilotage) composé des :

- collectivités territoriales,
- représentants de l'Etat,
- représentants des propriétaires, des exploitants et usagers,
- associations,
- experts scientifiques,
- organisations professionnelles.



UNE DÉMARCHE VOLONTAIRE

Des propriétaires / usagers / exploitants peuvent mener des actions pour restaurer, préserver les milieux naturels et les espèces d'intérêt communautaire.

→ Contrats Natura 2000, Charte Natura 2000, MAEc



Transfert de compétences

La loi 3DS du 21 février 2022 confie aux Régions le rôle d'autorité administrative pour les sites Natura 2000 terrestres, au 1^{er} janvier 2023.

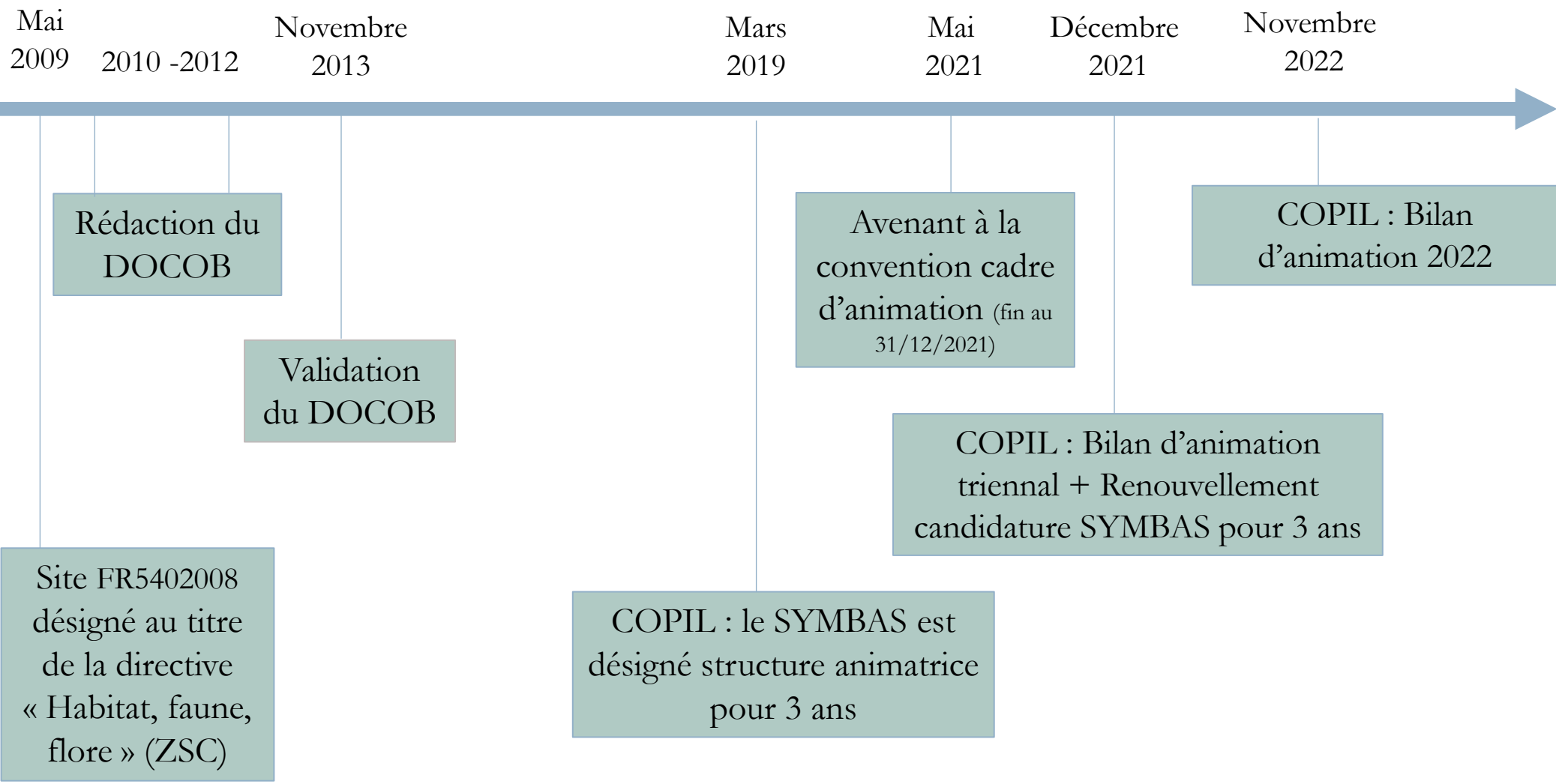
Les DDT(M) garderont en compétences l'instruction des évaluations d'incidences Natura 2000 et les modifications de périmètre (...).



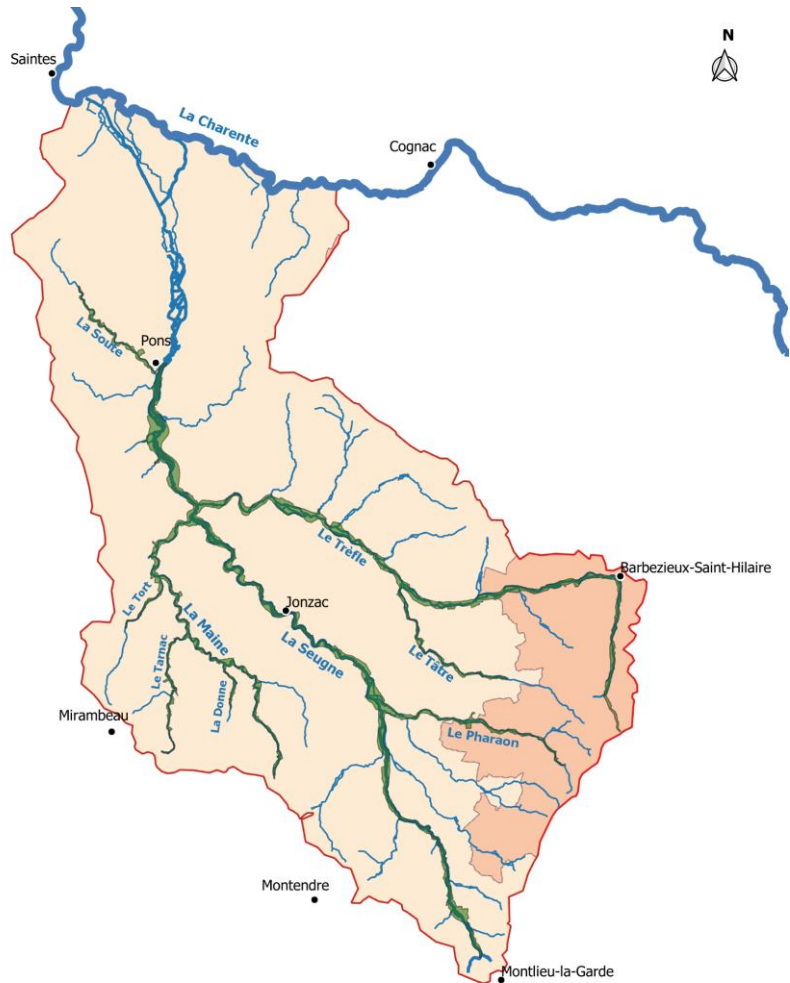
**LE SITE NATURA 2000
HAUTE VALLÉE DE LA
SEUGNE EN AMONT DE
PONS ET AFFLUENTS**



Historique du site Natura 2000 Haute vallée de la Seugne en amont de Pons et affluents



Le site Natura 2000 « Haute Vallée de la Seugne en amont de Pons et affluents »



Une zone spéciale de conservation (ZSC) liée à la directive « Habitats, faune, flore » (1992)

« Il s'agit pour l'essentiel de cours d'eau lents à nombreux méandres et ramifications isolants des îlots boisés peu accessibles à l'homme et bordés de forêts alluviales bien développées, à structure hétérogène. »

4 342 ha de site Natura 2000 situé sur :

- ❖ **2 départements** (Charente-Maritime et Charente)
- ❖ **3 Communautés de Communes** (CDC des 4B ; CDC de la Haute-Saintonge; CDC de Gémozac et de la Saintonge Viticole)
- ❖ **65 communes** (56 en Charente-Maritime ; 9 en Charente)

Légende

- Villes
- Charente-Maritime
- Charente
- Réseau hydrographique
- Fleuve Charente
- Bassin versant de la Seugne
- Site Natura 2000 "Haute vallée de la Seugne en amont de Pons et affluents"

0 5 10 km



Natura 2000 et la Haute vallée de la Seugne, un territoire riche en biodiversité

- ❖ 15 habitats d'intérêt communautaire, dont 1 prioritaire, les forêts alluviales de frênes et d'aulnes
- ❖ 20 habitats d'espèces d'intérêt communautaire
- ❖ 24 espèces d'intérêt communautaire (annexe II de la DHFF – espèces animales dont la conservation nécessite la désignation d'un site Natura 2000)
 - ❖ 11 espèces de mammifères, dont 1 prioritaire le Vison d'Europe
 - ❖ 8 insectes, dont 1 prioritaire la Rosalie des Alpes
 - ❖ 2 espèces piscicoles
 - ❖ 1 reptile
 - ❖ 1 amphibien
 - ❖ 1 mollusque



Vison d'Europe - **Espèce prioritaire**



Cistude d'Europe



Rosalie des Alpes – **Espèce prioritaire**



Damier de la Succise



Les objectifs de conservation à long terme du DOCOB

Maintenir les habitats et espèces aquatiques et semi-aquatiques d'intérêt communautaire dans un bon état de conservation

Encourager une gestion des espaces agricoles favorable à la biodiversité

Maintenir les boisements et milieux associés et favoriser une gestion sylvicole favorable à la biodiversité

Sensibiliser les acteurs locaux et la population aux enjeux du site

Améliorer les connaissances sur les habitats et espèces et suivre les effets des actions du DOCOB



**LES ACTIONS
CONTRACTUELLES
DE 2022
(CONTRAT, CHARTE, MAEC)**



Les outils de gestion Natura 2000 (une démarche contractuelle et volontaire)

Mise en œuvre d'actions de préservation ou de restauration écologique en faveur des habitats et espèces d'intérêt communautaire, où les **coûts engendrés** sont **subventionnés/indemnisés**

Pour les parcelles non déclarées à la PAC

Contrats Natura 2000

Contrats N2000 « NINI »

Contrats N2000 « forestiers »

Pour les parcelles déclarées à la PAC

MAEc
(mesures agro-environnementales et climatiques)

Valorisation des bonnes pratiques de gestion des milieux naturels et des activités, n'engendrant pas de surcoût

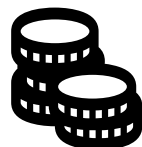
Charte Natura 2000

8 fiches « milieux »

10 fiches « activités »



Applicable sur une période de **5 ans**



- Les **actions** sont **subventionnées/indemnisées** (contrats N2000 et MAEc)
- Donne droit à des **avantages fiscaux** (exonération de la TFNB, exonération des droits de succession...)



Les outils de gestion Natura 2000 : les contrats Natura 2000

Démarchage actif des propriétaires forestiers

36 propriétaires forestiers contactés (courrier postal) pour informer des enjeux Natura 2000 et leur proposer contrat forestier pour développer les **bois/îlots de sénescence**.

Objet du contrat : **absence d'intervention pendant une période de 30 ans** sur des arbres identifiés et/ou à l'échelle de la parcelle.

Rémunération : jusqu'à **4 000 euros/ha**.

Difficultés : nombreux critères d'éligibilité, dont une superficie minimale de 0,5 ha à engager. Territoire avec micro-parcellaire.

Seulement 36 propriétaires potentiellement éligibles (pré-sélection cartographique), pour 40 parcelles d'une superficie totale d'environ 38 ha (soit 0,87% du site Natura 2000).

Résultats : 7 retours de propriétaires. 2 propriétaires aux parcelles inéligibles. 1 propriétaire en attente, risque d'inéligibilité de la parcelle (île). 4 échanges téléphoniques sans suite.

Gestion de l'étang d'Allas-Bocage

Objectifs : gestion de l'étang, de la roselière, des prairies, de la jussie.

Porteur de projet : FDAAPPMA17

Difficultés : acquisition foncière non finalisée, report du contrat à 2023 (?)

Difficultés générales :

- Surfaces agricoles déclarées à la PAC non éligible
- Critères d'éligibilité des actions contraignants,
- Difficulté des fonds à avancer pour les privés,
- Petits projets non éligible (rapport coût/efficacité)

Transfert de compétences Etat/Région : les contrats N2000 pourront potentiellement être déposés en 2023



Les outils de gestion Natura 2000 : la charte Natura 2000

1 adhésion de 2,49 ha arrivée à son terme le 29/09/22 (Barbezieux-Saint-Hilaire).
Renouvellement de la charte ?
Ajout de nouvelles parcelles ?

Changement de propriétaire, suite à une vente immobilière.
Rencontre du nouveau propriétaire et mise à jour de l'adhésion.

≈ 55 propriétaires/usagers contactés ou rencontrés

≈ 5 propriétaires en attente

1 propriétaire engagé sur la Seugne : 20,83 ha
sur des prairies humides, boisements alluviaux, haies, cours d'eau et ripisylve, et des activités d'équitation et d'hébergement

1 propriétaire engagé sur l'amont du Trèfle : 7,5 ha
sur des boisements alluviaux, peupleraies, mégaphorbiaies, cours d'eau et ripisylve et plan d'eau

Difficultés :

- ❖ Pas d'intérêt d'y adhérer pour certains : les bonnes pratiques sont déjà mises en place
- ❖ Territoire morcelé : faibles superficies engagées
- ❖ Pas de panneaux signalétiques pour valoriser l'engagement

TOTAL DES ENGAGEMENTS au 28/11/2022

25 propriétaires/usager qui adhèrent à la charte Natura 2000 pour un total de **103,25 ha engagés**

1 communes : 2,39 ha

23 propriétaires privés : 100,86 ha

1 usager : ensemble du site N2000



Les outils de gestion Natura 2000 : les Mesures Agro-Environnementales et Climatique (MAEc)

2 Projets Agro-environnementaux et Climatiques (PAEC) sur le territoire Natura 2000

Coulonges – Saint-Hippolyte (Charente-Maritime et Charente)

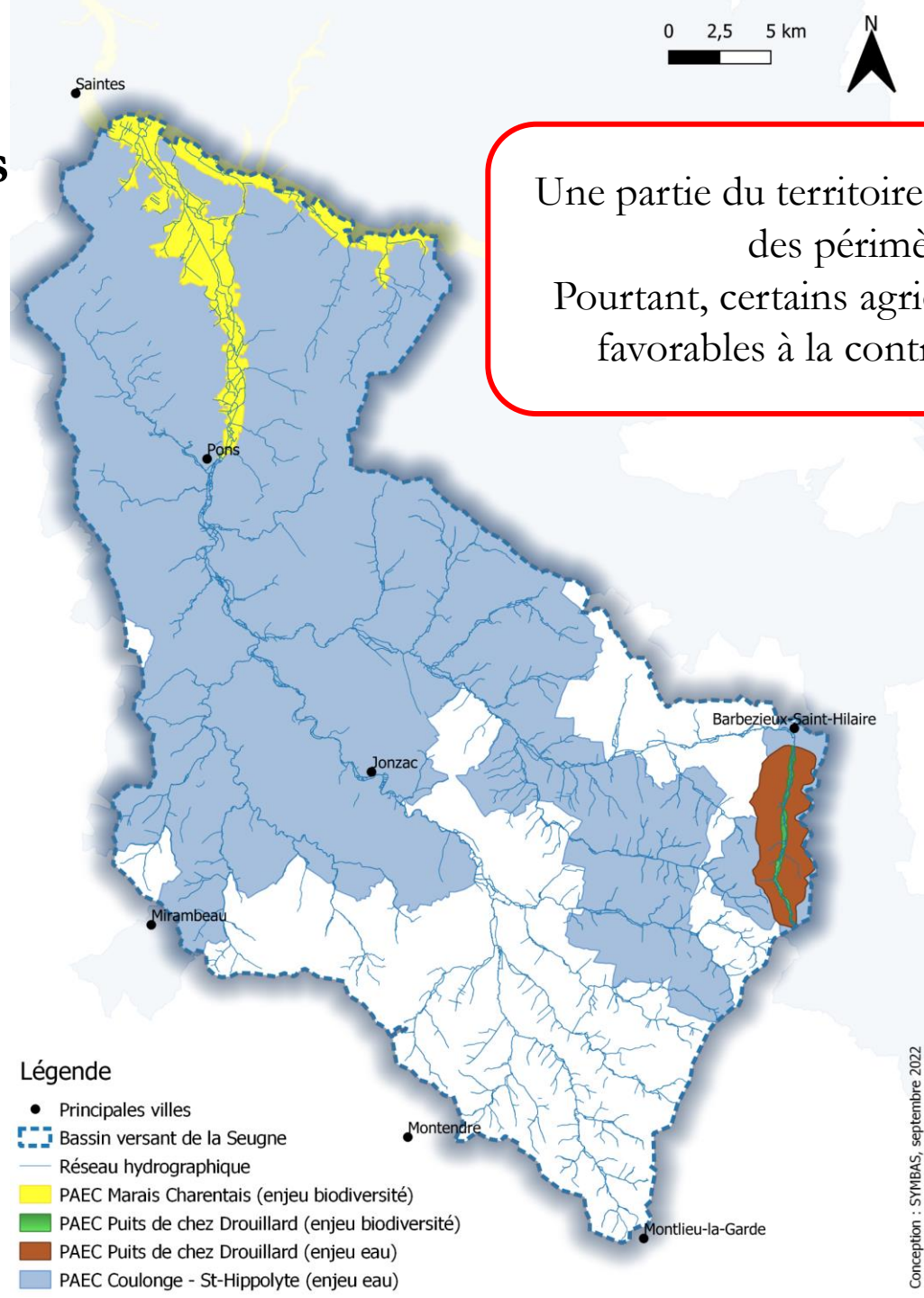
Puits de chez Drouillard (Charente)

MAEc à enjeu eau

MAEc à enjeu eau et biodiversité

Structure porteuse :
EPTB Charente
Structure animatrice :
CA17 et autres partenaires

Structure porteuse :
Barbezieux-St-Hilaire
Structure animatrice :
Charente Eaux et autres partenaires, dont le SYMBAS



Une partie du territoire ne fait pas partie des périmètres. Pourtant, certains agriculteurs seraient favorables à la contractualisation.

Légende

- Principales villes
- ▭ Bassin versant de la Seugne
- Réseau hydrographique
- PAEC Marais Charentais (enjeu biodiversité)
- PAEC Puits de chez Drouillard (enjeu biodiversité)
- PAEC Puits de chez Drouillard (enjeu eau)
- PAEC Coulonges - St-Hippolyte (enjeu eau)

Conception : SYMBAS, septembre 2022



Les outils de gestion Natura 2000 : les Mesures Agro-Environnementales et Climatique (MAEc)

| Enjeux et territoire (PAEC) | Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEc) | Rémunération et période d'engagement | Résultats | Coût total |
|--|--|--------------------------------------|---|---------------|
| Mesures communes à enjeu eau, sur 2 les territoires : Coulonge-St-Hippolyte et Puits de chez Drouillard | Suppression des traitements herbicides en vignes et réduction des traitement phytosanitaires hors herbicides | 490 €/ha Sur 1 an | 87,64 ha sur les communes du sites N2000, territoire de Coulonge/St-Hippolyte (18 dossiers) | 42 944 €/1 an |
| | Création d'un couvert herbacé favorable à la préservation de la qualité de l'eau | 304 €/ha Sur 5 ans | 0,48 ha sur les communes du sites N2000, territoire de Coulonge/St-Hippolyte (1 dossier) | 730 €/5 ans |
| Mesures à enjeu biodiversité, sur le PAEC Puits de chez Drouillard | Création d'un couvert herbacé avec absence de fauche entre le 01/05 et le 31/08, et absence de fertilisation | 510 €/ha Sur 5 ans | / | / |
| | Création d'un couvert herbacé avec absence de fauche entre le 01/05 et le 25/06, et absence de fertilisation | 450 €/ha Sur 5 ans | / | / |
| | Gestion d'un couvert herbacé déjà en place avec absence de fauche entre le 01/05 et le 25/06 et absence de fertilisation | 299 €/ha Sur 1 an | 2,01 ha en site Natura 2000 (1 dossier) | 601 €/1 an |

Démarchage actif des agriculteurs, contact téléphonique.

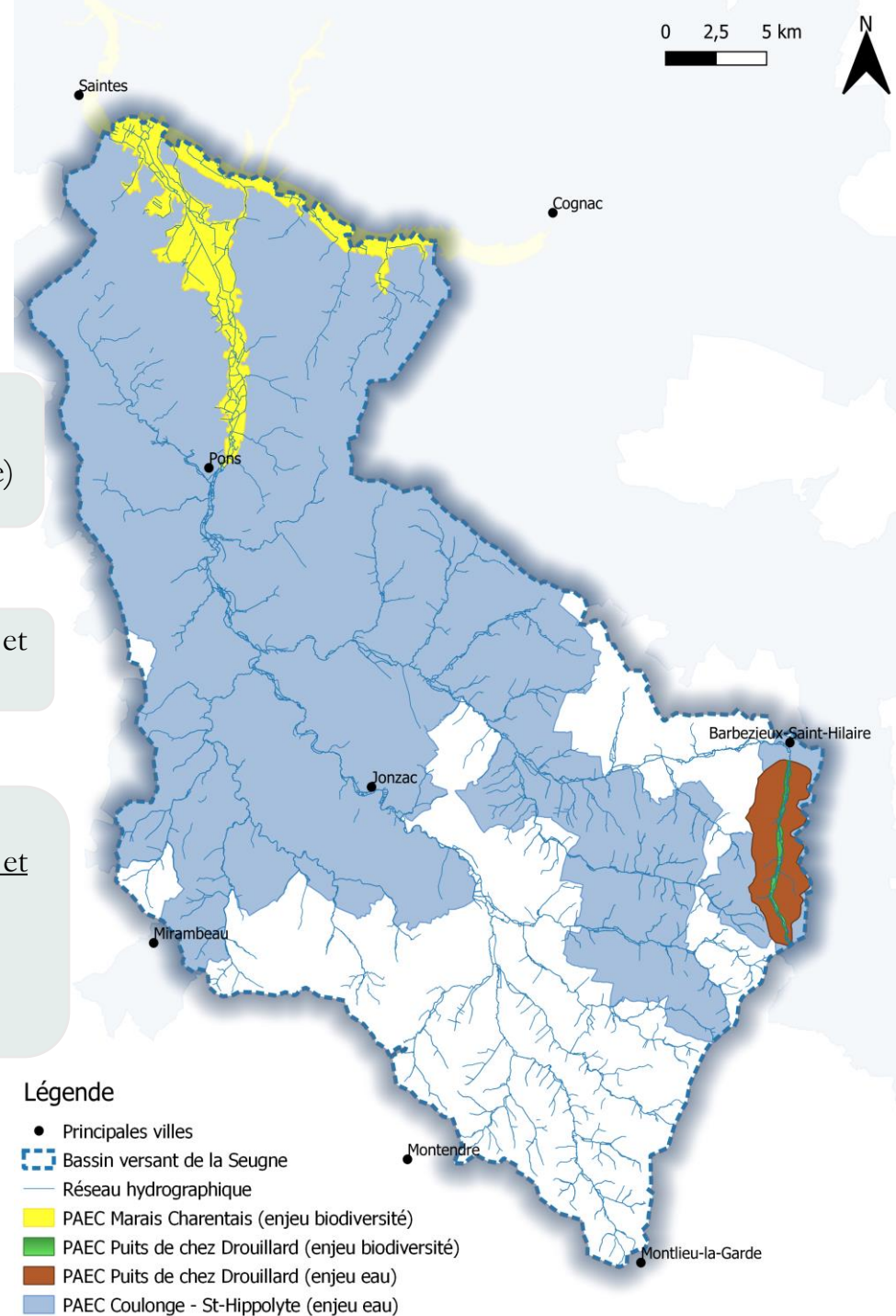


**Projet Agro-Environnemental
et Climatique (PAEC)
Haute vallée de la Seugne
en amont de Pons et affluents**



Les PAEC en 2022

Le bassin versant de la Seugne est concerné par 3 PAEC (projets agro-environnementaux et climatiques) : **pas sur la totalité du bassin versant.**



Conception : SYMBAS, septembre 2022

Coulonges –
Saint-Hippolyte
(Charente-Maritime et
Charente)

MAEc à enjeu eau

Structure porteuse :
EPTB Charente
Structure animatrice :
CA17 et autres
partenaires

Puits de chez
Drouillard
(Charente)

MAEc à enjeu eau et
biodiversité

Structure porteuse :
Barbezieux-St-Hilaire
Structure animatrice :
Charente Eaux et
autres partenaires,
dont le SYMBAS

Marais Charentais
(Charente-Maritime)

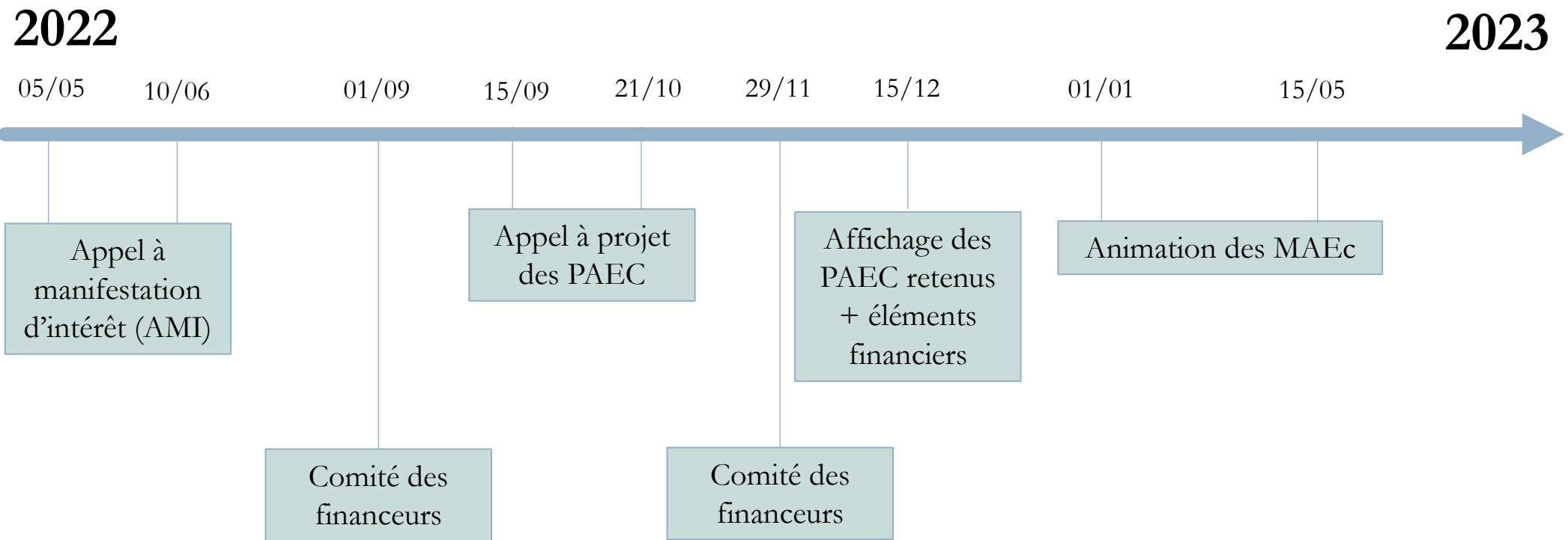
MAEc à enjeu eau et
biodiversité

Structure porteuse et
animatrice :
Chambre
d’Agriculture 17

! Les PAEC ne peuvent pas se superposer.

Nouvelle PAC (Politique Agricole Commune) et PSN (Plan Stratégique National) 2023/2027

Le PSN approuvé le 31 août 2022 par la Commission européenne est marqué par une ambition environnementale et climatique supérieure à la PAC actuelle. Les MAEc est l'un des outils du PSN.



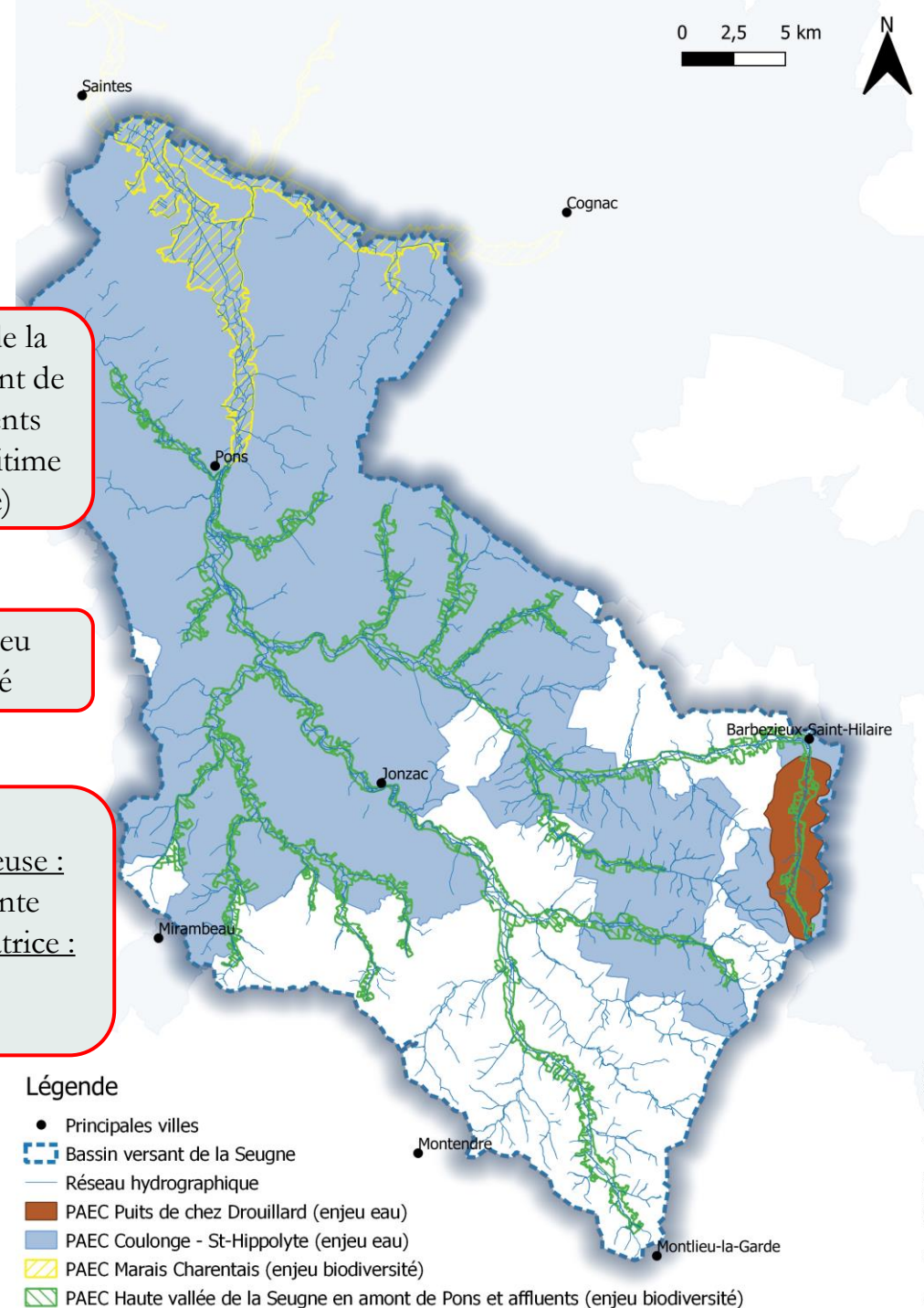
Des évolutions sur les MAEC dès 2023 ...

- ❖ L'autorité de gestion pour les mesures hors-surface devient la Région Nouvelle-Aquitaine.
- ❖ Superposition possible entre un PAEC à enjeu eau et un PAEC à enjeu biodiversité.
- ❖ Une fois validé, le PAEC est reconnu ouvert pour la durée de la programmation (2023/2027).
- ❖ Le catalogue des MAEC a été revu à la baisse.
- ❖ Des plafonds sont imposés par exploitation pour certaines MAEC.
- ❖ Un plan de gestion doit être mis en œuvre pour certaines MAEC.
- ❖ Un temps de formation obligatoire pour les agriculteurs souscrivant une MAEC.



Les PAEC potentiels en 2023 ...

Le bassin versant de la Seugne sera concerné par 4 PAEC (projets agro-environnementaux et climatiques).



Coulonges –
Saint-Hippolyte
(Charente-Maritime et
Charente)

MAEc à enjeu eau

Structure porteuse :
EPTB Charente
Structure animatrice :
CA17 et autres
partenaires

Puits de chez
Drouillard
(Charente)

MAEc à enjeu eau **et**
biodiversité

Structure porteuse :
Barbezieux-St-Hilaire
Structure animatrice :
Charente Eaux et
autres partenaires,
dont le SYMBAS

Marais Charentais
(Charente-Maritime)

MAEc à enjeu eau
et biodiversité

Structure porteuse
et animatrice :
Chambre
d’Agriculture 17

Haute vallée de la
Seugne en amont de
Pons et affluents
(Charente-Maritime
et Charente)

MAEc à enjeu
biodiversité

Structure porteuse :
EPTB Charente
Structure animatrice :
SYMBAS

Légende

- Principales villes
- ▭ Bassin versant de la Seugne
- Réseau hydrographique
- PAEC Puits de chez Drouillard (enjeu eau)
- PAEC Coulonges - St-Hippolyte (enjeu eau)
- PAEC Marais Charentais (enjeu biodiversité)
- PAEC Haute vallée de la Seugne en amont de Pons et affluents (enjeu biodiversité)

! Les PAEC pourront se superposer sur des enjeux différents (eau et biodiversité).

Réponse à l'appel à projet

Le périmètre du PAEC HVSE

Sites prédéfinis dans une cartographie à l'échelle régionale :

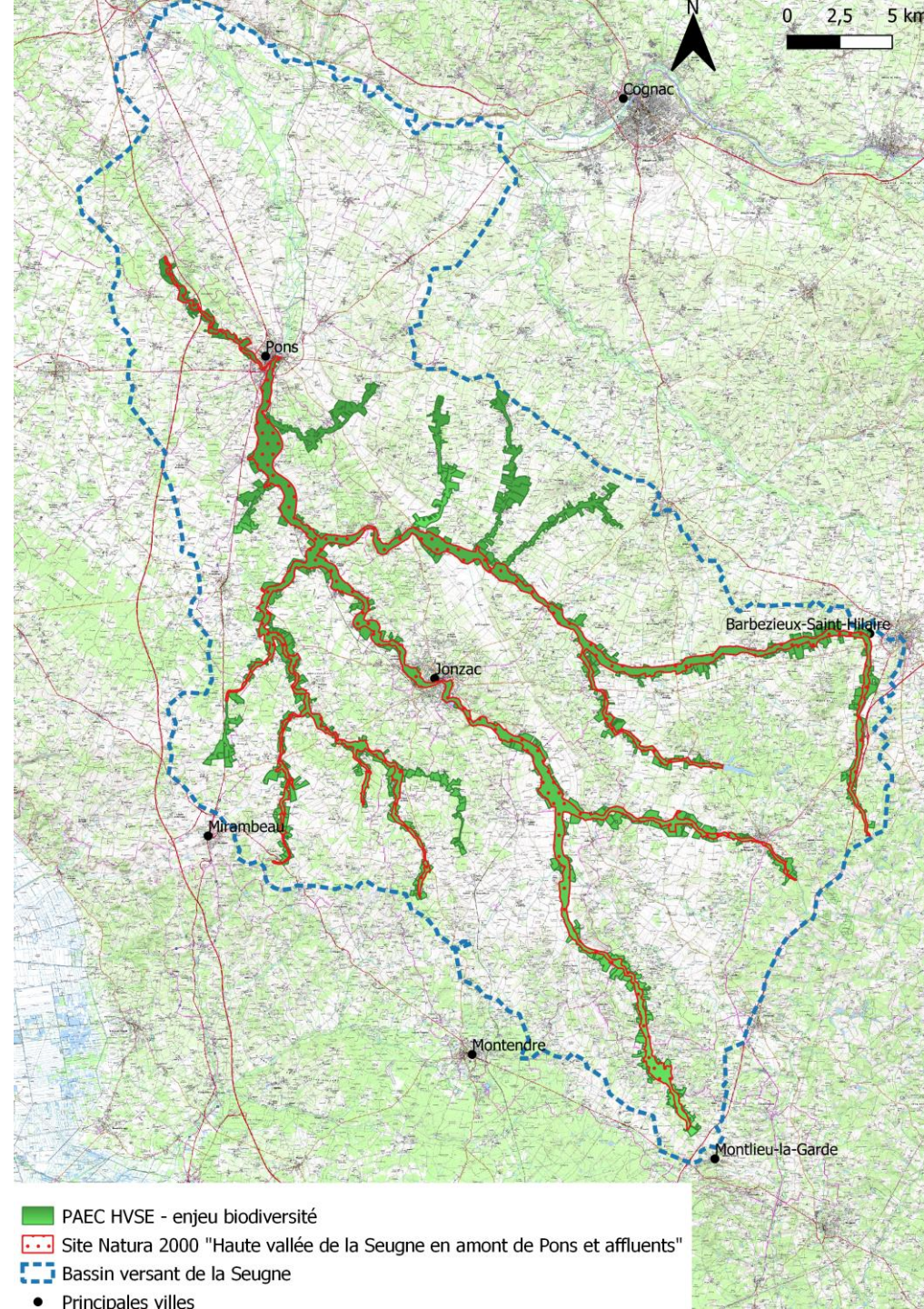
- ✓ Site Natura 2000 « Haute vallée de la Seugne en amont de Pons et affluents »
- ✓ Affluents identifiés dans le SRCE (Schéma Régional de Cohérence Ecologique) :
 - Affluents de la Maine : amont du Tort, la Cendronne
 - Affluents de la Seugne : la Laigne, le Médoc et l'aval de la Pimperade
 - Affluents du Trèfle : le Mortier, le Nobla, le Villier
- ✓ Extension du périmètre aux îlots cultureaux, pour les prendre en compte leur totalité.

7 296 ha

5 330 ha (SAU)
soit 73% du PAEC

73 communes

2 départements
(17 et 16)



La stratégie envisagée du PAEC HVSE

OBJECTIFS :

Le PAEC répondra aux objectifs du DOCOB du site Natura 2000 de la Haute vallée de la Seugne :

- ❖ Maintenir les surfaces en herbe et encourager des pratiques agricoles favorables à la biodiversité
- ❖ Encourager la conversion de parcelles cultivées en surfaces en herbe

➤ Cohérence territoriale des PAEC à l'échelle du BV Charente (PAEC Marais Charentais, PAEC vallée du Né, ...).

INSTANCE DE GOUVERNANCE :

- ❖ COPIL Natura 2000
- ❖ Comités syndicaux de l'EPTB Charente et du SYMBAS

PRIORISATION :

- ❖ A l'AMI : 93 dossiers déposés pour un total de 713 M € à l'échelle régionale
- ❖ Moyen financier de la Région : 173 M € (pendant 5 ans), dont 57 M € pour les MAEC biodiversité

Une sélection des dossiers sera probablement nécessaire (**par la structure opératrice...**) ; les critères suivants seront pris en compte pour les prioriser :

- ❖ Une surface est admissible à une MAEC localisée si 50% de sa surface est incluse dans le PAEC
- ❖ Parcelle située sur le site Natura 2000
- ❖ Parcelle à proximité directe du réseau hydrographique
- ❖ Privilégier la création de prairies
- ❖ Être jeune installé (- de 5ans)
- ❖ Exploitation à dominante élevage
- ❖ Siège de l'exploitation situé dans le périmètre du PAEC



Les mesures envisagées du PAEC HVSE

Création de prairie

- ✓ Couvert implanté avant le 15 mai, déclaration de la parcelle en prairie temporaire
- ✓ Couvert implanté composé au moins de 2 graminées et 1 légumineuse, validation possible d'un couvert en place lors du diagnostic
- ✓ Largeur minimale de 5 mètres ou surface minimale de 10 ares
- ✓ Ne pas détruire le couvert. Renouvellement localisé autorisé, en cas de dégradation du couvert (sangliers,...), sous condition d'avis favorable de la structure opératrice/animatrice.
- ✓ Absence d'utilisation de produits phytosanitaires, sauf localisé pour traiter les chardons notamment après avis de l'opérateur/animateur.
- ✓ **A l'issue de la MAEC, la parcelle deviendra une prairie permanente**

Surfaces éligibles : prairie temporaire de 2 ans ou moins et terres arables

Rémunéré
357,90 €/ha/an

Pas de plafond

Objectifs 2023
10 ha (soit 17 895 € sur 5 ans)



Les mesures envisagées du PAEC HVSE

Création de couvert d'intérêt faunistique et floristique favorable aux pollinisateurs

- ✓ Le couvert devra être implanté au plus tard le 15 septembre de la 1^{ère} année d'engagement
- ✓ Couvert implanté composé au moins de 2 graminées et 1 légumineuse (cf liste d'espèces recommandées), validation possible d'un couvert en place lors du diagnostic
- ✓ Largeur minimale de 10 mètres et maximale de 100 mètres et surface minimale de 10 ares
- ✓ Absence d'intervention mécanique du 1^{er} mai jusqu'au 30 juin
- ✓ Absence de fertilisation azotée et d'utilisation de produits phytosanitaires, sauf localisé pour traiter les chardons notamment après avis de l'opérateur/animateur
- ✓ Gèle de la surface engagée pendant 5 ans : possibilité de cultiver la parcelle à l'issue de la MAEC ou de la mettre en jachère/prairie temporaire

Surfaces éligibles : terres arables hors surfaces herbacées temporaires/jachères depuis plus de 2 ans, cultures pérennes

Rémunéré
652,29 €/ha/an

Plafond de 2 000 € par exploitation
(soit ≈ 3 ha max engagés)

Objectifs 2023
20 ha (soit 65 229 € sur 5 ans)



Les mesures envisagées du PAEC HVSE

Préservation des milieux humides – amélioration de la gestion par le pâturage

- ✓ Taux de chargement maximal moyen annuel à la parcelle de 1,4 UGB/ha/an
- ✓ Taux de chargement minimal moyen annuel de 0,05 UGB/ha/an sur les surfaces en herbe à l'échelle de l'exploitation
- ✓ Absence de pâturage hivernal, du 15 décembre au 1^{er} mars
- ✓ Interdiction de retournement des surfaces engagées. Renouvellement localisé en cas de destruction (sangliers,...) sous condition d'avis favorable de la structure opératrice/animatrice
- ✓ Absence d'apports de fertilisation azotée, magnésiens, chaux
- ✓ Absence d'utilisation de produits phytosanitaires, sauf localisé pour traiter les chardons notamment après avis de l'opérateur/animateur
- ✓ Valoriser par pâturage au moins 50% des surfaces engagées
- ✓ Préciser les modalités d'entretien pour les autres éléments (cours d'eau, mare, roselière,...) : adhésion potentielle à la charte Natura 2000

Surfaces éligibles : prairies ou pâturages permanents

Rémunéré
201,25 €/ha/an

Plafond de 15 000 € par exploitation
(soit ≈ 75 ha max engagés)

Objectifs 2023
50 ha (soit 50 312,50 € sur 5 ans)



Les mesures envisagées du PAEC HVSE

Protection des espèces (entretien par fauche et pâturage)

- ✓ Absence de mise en défend des surfaces engagées (pourra être ajouté au plan de gestion)
- ✓ Absence de fertilisation organique et minérale et d'utilisation de produits phytosanitaires, sauf localisé pour traiter les chardons notamment après avis de l'opérateur/animateur
- ✓ Préconisation obligatoire de pratique de fauche (fauche centrifuge, vitesse lente maximum 8 km/h, utilisation d'une barre d'effarouchement).
- ✓ Absence de pâturage hivernal, du 15 décembre jusqu'au 28 février.
- ✓ Interdiction de retournement des surfaces engagées. Renouvellement localisé en cas de destruction (sangliers,...) sous condition d'avis favorable de la structure opératrice/animateur

145,08 €/ha/an

➤ Absence d'entretien jusqu'au 5 juin

199,57 €/ha/an

➤ Absence d'entretien jusqu'au 15 juin

254,07 €/ha/an

➤ Absence d'entretien jusqu'au 25 juin

Date de référence du territoire : 10 mai

Surfaces éligibles : surfaces herbacées temporaires et prairies ou pâturages permanents

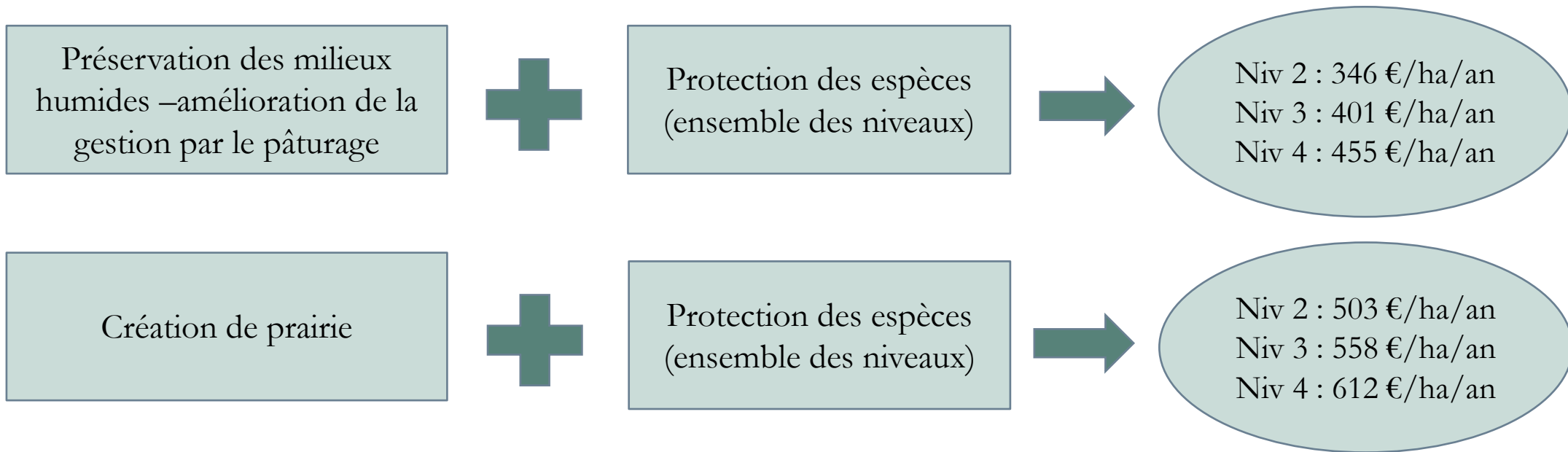
Pas de plafond

Objectifs 2023
120 ha (soit 119 743€ sur 5 ans)



Les mesures envisagées du PAEC HVSE

❖ Certaines MAEC peuvent être cumulées entre elles sur une même parcelle.



❖ Cumul possible à l'échelle de l'exploitation avec des MAEC à enjeu eau.



Formation obligatoire

Réalisation d'une formation obligatoire pour les agriculteurs souscrivant une MAEC, à réaliser au cours des deux premières années d'engagement.

Liste des formations envisagées – en cours de réflexion, (1 jour, soit 1/2 journée en salle et 1/2 journée terrain) :

- ❖ Valorisation des prairies naturelles humides
- ❖ Gestion du parasitisme bovin en zones humides
- ❖ Pratiques agricoles et biodiversité
- ❖ Réglementation des zones humides (1/2 journée)
- ❖ Gestion des espèces exotiques envahissantes
- ❖ Gestion de la végétation des cours d'eau

Partenaires : Chambre d'Agriculture 16 et 17, FREDON NA, Forum des Marais Atlantiques, SYMBAS, ...




Animation du PAEC HVSE

Structure porteuse :  **EPTB Charente**
Etablissement Public Territorial de Bassin Charente

Structure animatrice :  **SYMBAS**
Syndicat Mixte du bassin de la Seugne

Financements structure animatrice :

animation Natura 2000 (80% subvention Etat + FEADER)

 Modification de la convention cadre d'animation Natura 2000 avant le 31/12/2022 pour intégrer l'animation MAEC dans le cadre de l'animation Natura 2000.

Temps passé estimatif de la structure animatrice en 2023 :

- 30 % pour l'animation des MAEC (construction du PAEC, réunion d'informations, démarchage agriculteurs, rencontres agriculteurs, réalisation des diagnostics et plans de gestion, ...)
- 70 % pour l'animation Natura 2000 (chartes et contrats N2000, inventaires et suivis, communication, sensibilisation, évaluation d'incidences N2000, ...)



**LES ACTIONS NON-
CONTRACTUELLES
DE 2022**



Les mesures non-contractuelles

Sur le territoire de la vallée amont du Trèfle

ORGANISMES
Barbezieux-Saint-Hilaire
Charente Eaux

Participation au programme Re'Source de l'aire d'alimentation de captage (AAC) Puits de chez Drouillard :

- ❖ Gestion des parcelles communales
- ❖ Projet de plantation haies : 1,2 km planté à l'hiver 2022/2023. Animations scolaires à venir.
- ❖ Restauration de prairies en bord de Trèfle à Barbezieux-Saint-Hilaire par le lycée agricole de l'Oisellerie – La Couronne (16 élèves). La commune mène une politique d'acquisition et de gestion foncière. Elle met en gestion certaines des parcelles acquises au LPA de Barbezieux, qui recherche une autonomie fourragère. Plusieurs parcelles de prairies étaient en phase de fermeture (colonisation par les ligneux et ronciers). Le lycée de l'Oisellerie est intervenu une seconde fois pour restaurer une prairie (ouverture avec débroussailleuse, puis broyage avec exportation)
- ❖ Vidéo pour sensibiliser aux enjeux de l'AAC, suite au grand prix OFB de 2021



ORGANISMES

Pons LPO

Les mesures non-contractuelles – LIFE Vison d'Europe

La commune de Pons souhaite s'engager dans un plan de gestion simplifié pour ses parcelles communales, sur près de **22 ha** (vote du plan de gestion le 14/12).

Diagnostic écologique de 2021 :

- ❖ 80 espèces faunistiques recensées dont 41 espèces d'oiseaux (dont 6 patrimoniales), 4 mammifères (dont 1 patrimoniale), 2 amphibiens (dont 1 patrimoniale), 2 reptiles, 17 odonates (dont 3 patrimoniales)
- ❖ 191 espèces floristiques recensées, dont 2 patrimoniales

Rédaction du plan de gestion simplifié, en cours de validation par la commune, pour 13 actions ciblées dont les thématiques générales sont :

- ❖ Vieille du territoire
- ❖ Gestion des espèces exotiques envahissantes
- ❖ Gestion des milieux ouverts et boisés, des haies et ripisylve
- ❖ Restauration de Marjollance
- ❖ Gestion de la fréquentation
- ❖ Création de zones refuges (6,69 ha)
- ❖ Sensibilisation

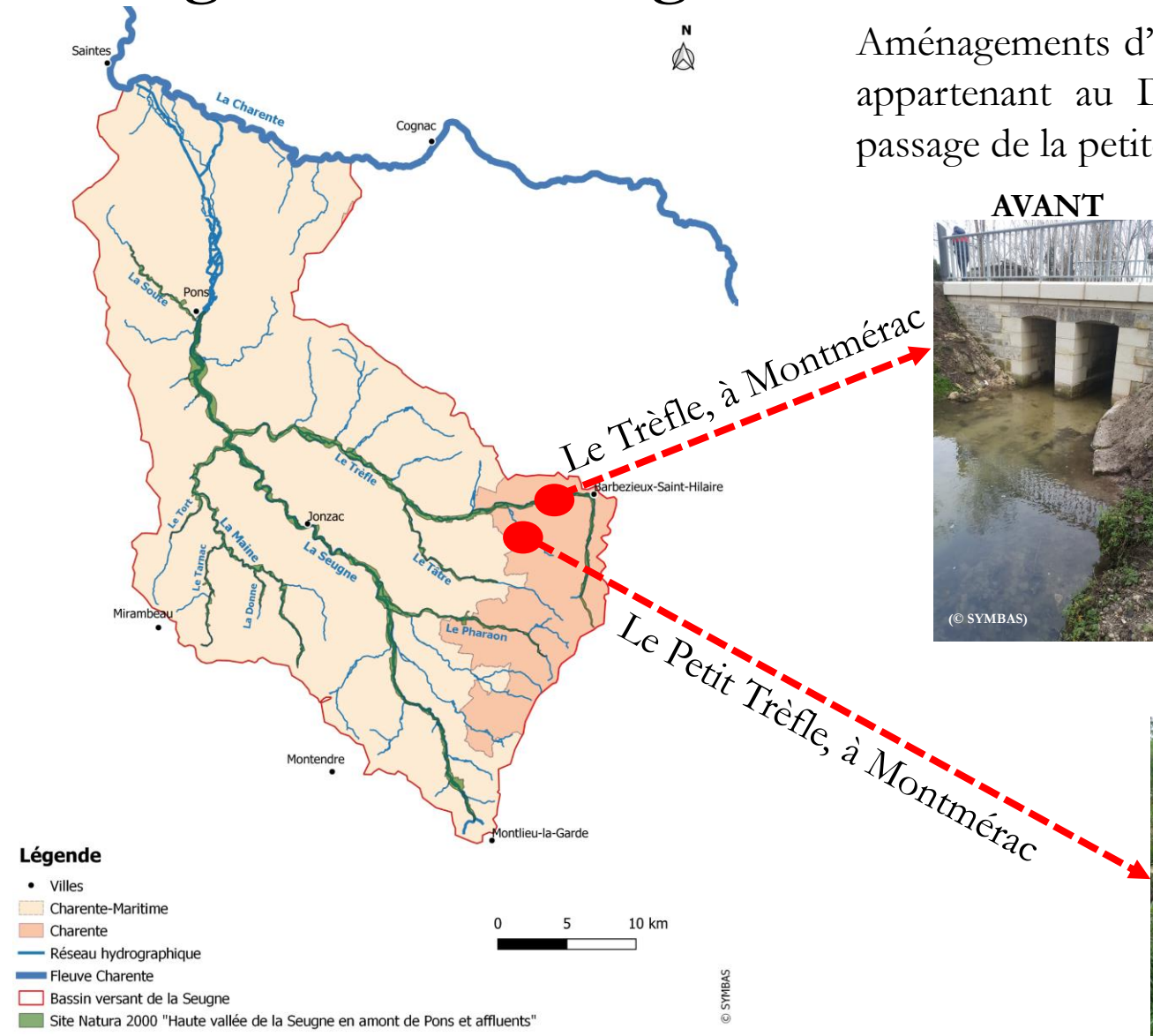
Convention zone refuge chez un propriétaire privé à Pons, sur 0,72 ha



Les mesures non-contractuelles – Aménagement d'ouvrages d'art

ORGANISMES
Département de
Charente

Aménagements d'encorbellement sur 2 ouvrages d'art appartenant au Département de Charente, pour le passage de la petite faune, dont le Vison d'Europe.



Les mesures non-contractuelles

Le Plan Pluriannuel de Gestion (PPG) du bassin de la Seugne

Poursuite des actions du PPG du bassin de la Seugne, validé par arrêté inter-préfectoral le 17 juin 2021.

Objectif : atteinte du bon état écologique des masses d'eau superficielles d'ici 2027 fixé par la Directive Cadre Européenne et décliné au niveau national.

Actions :

Mise en défend des berges avec pose de clôture sur environ 400 mètres linéaires et création de 4 abreuvoirs

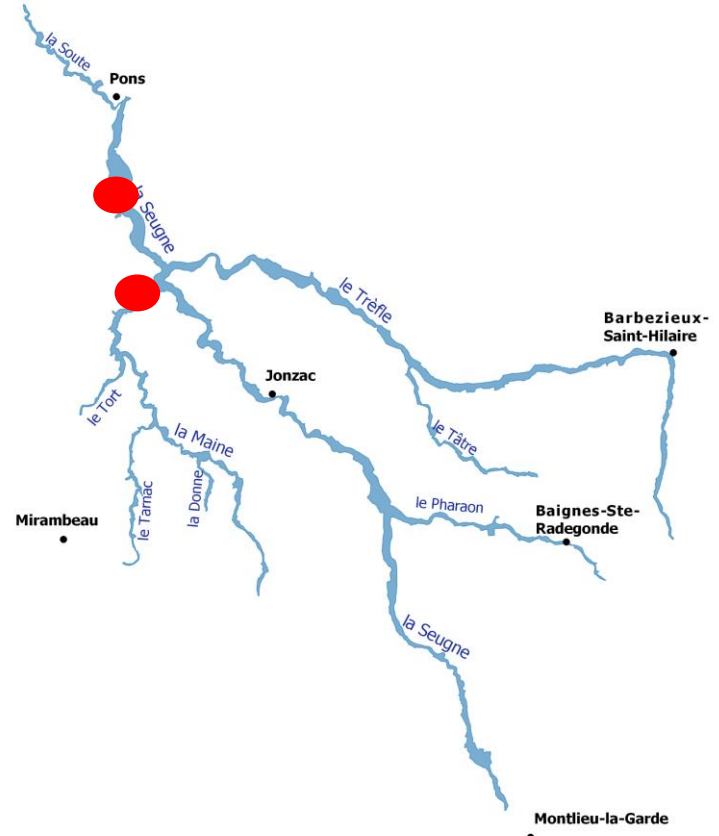
Objectifs :

Limiter le piétinement bovin/équin qui génère une déstabilisation des berges, le colmatage du lit mineur, la dégradation de la qualité de l'eau par les déjections animales, ...

Localisations :

Seugne médiane (Belluire et Fléac-sur-Seugne) et Maine (Clion)

Coût : environ 15 000 € TTC. Subventions de 30% Agence de l'Eau Adour Garonne et 50% du Département de Charente-Maritime



AVANT



APRES



Les mesures non-contractuelles

Le Plan Pluriannuel de Gestion (PPG) du bassin de la Seugne

Poursuite des actions du PPG du bassin de la Seugne, validé par arrêté inter-préfectoral le 17 juin 2021.

Objectif : atteinte du bon état écologique des masses d'eau superficielles d'ici 2027 fixé par la Directive Cadre Européenne et décliné au niveau national.

Action :

Restauration hydromorphologique par recharge granulométrique sur haut-fond sur 8 sites

Objectifs :

Diversifier les écoulements, créer des sites de frais

Localisation :

Maine (Clion)

Coût : environ 87 000 € TTC.

Subventions de 50% Agence de l'Eau Adour Garonne et de 30 % du Département de Charente-Maritime



AVANT



APRES



Les mesures non-contractuelles

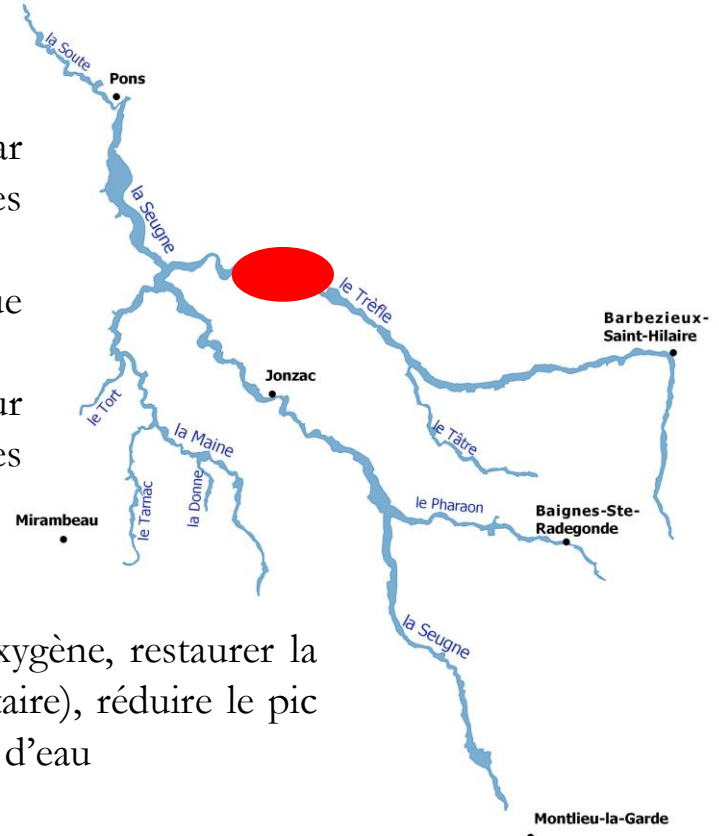
Le Plan Pluriannuel de Gestion (PPG) du bassin de la Seugne

Poursuite des actions du PPG du bassin de la Seugne, validé par arrêté inter-préfectoral le 17 juin 2021.

Objectif : atteinte du bon état écologique des masses d'eau superficielles d'ici 2027 fixé par la Directive Cadre Européenne et décliné au niveau national.

Actions :

- ❖ Restauration hydromorphologique par recharge en banquettes granulométriques alternées, sur 923 mètres linéaires
- ❖ Restauration de la continuité écologique avec 3 rampes aménagées
- ❖ Reconnexion d'un ancien méandre pour un gain de 75 mètres linéaires supplémentaire de cours d'eau



Objectifs :

Diversifier les écoulements, augmenter l'Oxygène, restaurer la continuité écologique (piscicole et sédimentaire), réduire le pic de crue en augmentant la sinuosité du cours d'eau

Localisation :

Trèfle (Neulles, Clam, St-Germain-de-Lusignan, Neuillac, Réaux-sur-Trèfle)

Coût : environ 307 000 € TTC. Subventions de 50% Agence de l'Eau Adour Garonne et 30 % du Département de Charente-Maritime

AVANT



APRES



Les mesures non-contractuelles

Le Plan Pluriannuel de Gestion (PPG) du bassin de la Seugne

Poursuite des actions du PPG du bassin de la Seugne, validé par arrêté inter-préfectoral le 17 juin 2021.

Objectif : **atteinte du bon état écologique des masses d'eau superficielles d'ici 2027** fixé par la Directive Cadre Européenne et décliné au niveau national.

Actions :

- ❖ Lutte contre les espèces exotiques envahissantes (Jussie, Renouée du Japon)
- ❖ Entretien de la ripisylve sur près de 70 KM

Objectifs :

Assurer le bon écoulement des eaux, permettre la régénération de la végétation, limiter la fermeture du mieux, limiter la diminution de l'oxygène de l'eau, limiter la perte de la biodiversité locale ...

Localisations :

- ❖ Jussie : la Seugne de Jonzac (viaduc) à Clion (aval du moulin de Fontaine)
- ❖ Renouée du Japon : le Trèfle à Allas-Champagne (La Belette)
- ❖ Ripisylve : l'amont du Tâtre (non réalisé encore), l'amont du Pharaon (5,8 km), Maine (19km), Seugne (Jonzac à Pons, environ 45 km)

Coût :

Subventions de 50% Agence de l'Eau Adour Garonne et de 30% Département de Charente-Maritime



Les mesures non-contractuelles

De multiples projets ...

PTGE Seugne -
Projet de Territoire pour
la Gestion de l'Eau

Projet LIFE
Nature Charente

Evolution de la
notice de gestion
des étangs des
Bénissons à Soubran

Proposition d'un plan de
gestion pour les parcelles
communales de
St-Hilaire-du-Bois

Plantation d'une
ripisylve en bord du
Lariat à Léoville, sur
300 mètres linéaire

, ...



**LES INVENTAIRES
ET SUIVIS DE 2022**



Inventaires et suivis environnementaux

Inventaire par caméra de détection,
sur 24 stations :

La Seugne et ses affluents :

- ❖ La Seugne (Pons, St-Georges-d'Antignac, Lussac, Sainte-Colombe)
- ❖ La Laigne (Belluire)
- ❖ Le Tâtre (Le Tâtre, Meux)
- ❖ Le Pharaon (Touvérac, Baignes-Sainte-Radegonde)
- ❖ Le Médoc (Avy)
- ❖ La Viveronne (Allas-Champagne)

Le Trèfle et ses affluents :

- ❖ Le Trèfle (Barbezieux, St-Ciers-Champagne, Neuillac, Reignac, Neulles)
- ❖ Le Mortier (Chadenac)
- ❖ Le Pérat (Brie-Sous-Archiac)

La Maine et ses affluents :

- ❖ La Maine (Clion, St-Simon-de-Bordes, St-Hilaire-du-Bois)
- ❖ Le Tarnac (Nieul-le-Virouil)
- ❖ L'Olonne (Chatenet)
- ❖ L'Oil (Pognac)

2 caméras volées ... (1 déjà en 2020)



Inventaires et suivis environnementaux

Découverte de plusieurs stations d'Agrion de Mercure (demoiselle) sur le Médoc, affluent rive droite de la Seugne, sur Avy et Biron.

L'Agrion de Mercure mâle a une forme de tête de taureau sur le second segment abdominal.

L'espèce fréquente les ruisseaux aux eaux courantes, de faibles dimensions, à débit modéré et bien ensoleillés.

Commune de Biron rencontrée et sensibilisée.



Inventaires et suivis environnementaux

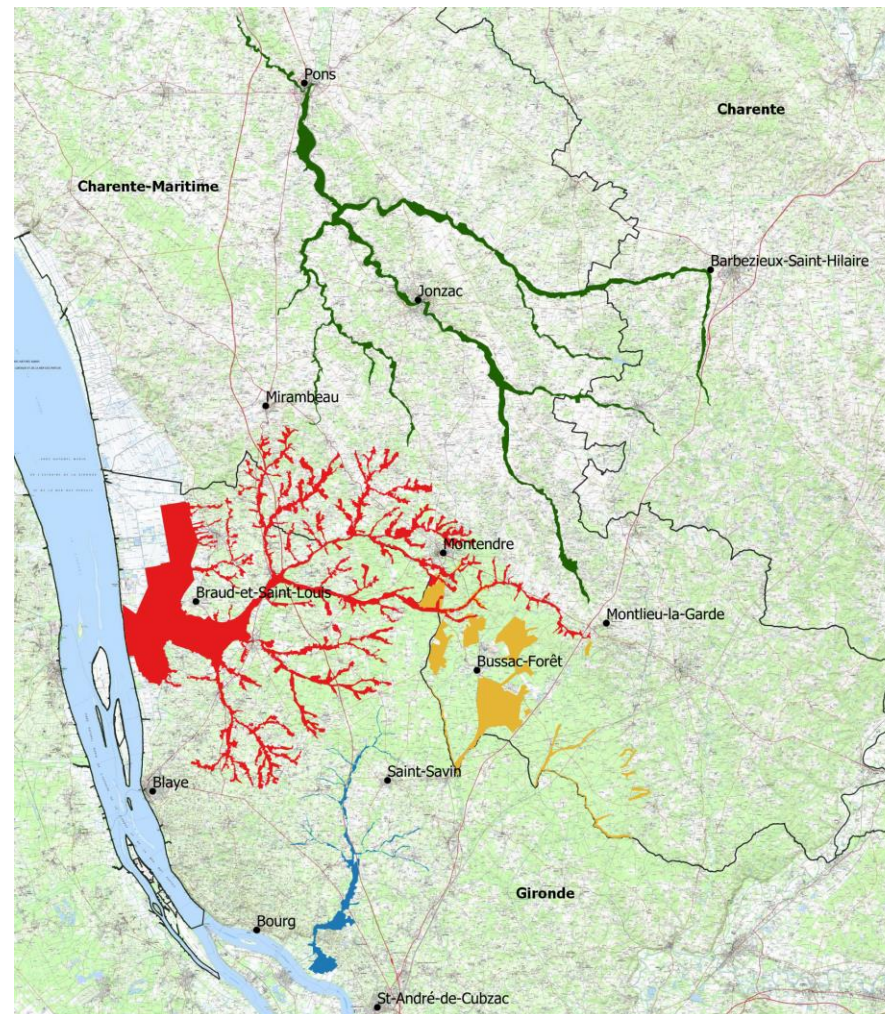
Appel à projet DREAL 2020 :

De la Seugne au Moron (acte 2) : confirmer la présence de la Cistude d'Europe, pour préfigurer la reconnexion de populations interdépartementales (2021-2023)

Porteur de projet : Cistude Nature

Structures associées : SYMBAS, MTDA, Syndicat du Moron, CCE

Financement : 100% DREAL Nouvelle-Aquitaine



Légende

- Villes
- Limites départementales
- Sites Natura 2000 :
 - Vallée et Palus du Moron
 - Marais de Braud et Saint-Louis et Saint-Ciers-sur-Gironde
 - Landes de Montendre
 - Haute vallée de la Seugne en amont de Pons et affluents



0 5 10 km



Source : IGN Paris, SCAN25 Topographique



Inventaires et suivis environnementaux

Appel à projet DREAL 2020 :

De la Seugne au Moron (acte 2) : confirmer la présence de la Cistude d'Europe, pour préfigurer la reconnexion de populations interdépartementales (2021-2023)

Actions en Haute vallée de la Seugne :

- ❖ Observations visuelles (recherche d'individus en insolation, empreintes, nids prédatés) et piégeage sur le bassin versant du Pharaon.
- ❖ Récupération de GPS et d'émetteurs sur les femelles équipées pour connaître leur site de ponte.
- ❖ Communication / sollicitation des riverains et collectivités – remontées d'informations

Résultats sur le site Haute vallée de la Seugne :

- ❖ ≈ 40 plans d'eau prospectés principalement sur BV Pharaon
- ❖ 5 Cistude d'Europe observées (Pharaon et Tarnac) et 2 remontées d'observations (1 individu sur le Trèfle et 2 individus sur le Tarnac)
- ❖ Récupération d'un GPS sur une femelle équipée, pour connaître son site de ponte (analyse en cours des données)
- ❖ 1 observation de Tortue de Floride : **espèce exotique envahissante**



Inventaires et suivis environnementaux

Appel à projet DREAL 2022 :

Améliorer la connaissance sur 4 espèces de papillons des zones humides à enjeux pour mieux les prendre en compte dans la gestion de 16 sites Natura 2000 de Gironde, Charente et Charente-Maritime

Porteur de projet : CEN Nouvelle-Aquitaine

Structures associées : SYMBAS, LPO, Charente Nature, MTDA, CEN NA, SMER E2M

Financement : 100% DREAL Nouvelle-Aquitaine

Durée du projet : 37 mois (2022-2025)

Objectifs :

- ❖ Actualiser des connaissances sur la répartition du Cuivré des Marais et du Damier de la Succise
- ❖ Evaluer l'état de conservation de population d'Azuré de la Sanguisorbe et du Fadet des Laïches

Résultats :

Découverte de deux sites de Cuivré des Marais sur l'amont de la Maine et de la Seugne



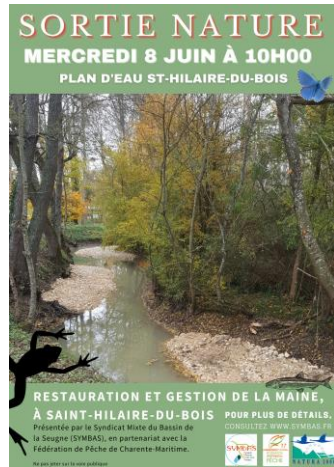
**LES ACTIONS
DE COMMUNICATION /
SENSIBILISATION / ANIMATION
DE 2022**



Les actions de communication / sensibilisation / animation



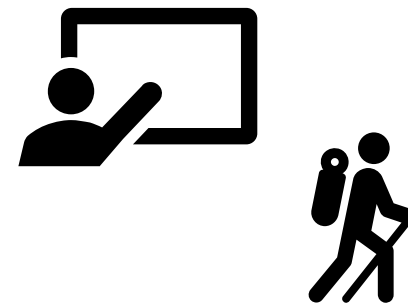
Animation
Nuit de la Chauve-Souris
(Pons) – 30 inscrits



Animation sur la restauration et
gestion de la Maine à St-Hilaire-
du-Bois (≈ 20 personnes)



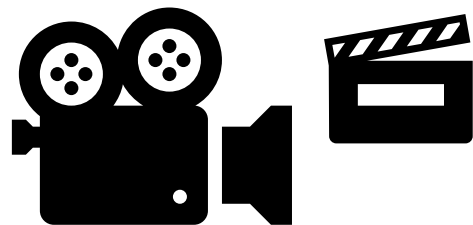
Animations scolaires dans le
cadre du LIFE Vison à Brie-
Sous-Archiac et Neuillac
(LPO)



2 animations scolaires avec le
collège de Barbezieux-St-Hilaire
et le lycée du Renaudin



Vidéo – programme Re'Source
Puits de Chez Drouillard
(récompense grand prix OFB 2021)



Vidéo sur l'animation
Natura 2000 par une collectivité
(Charente Eaux) – en cours



Participation à un concours photos
Natura 2000, organisé par la
DREAL NA



Les actions de communication / sensibilisation / animation



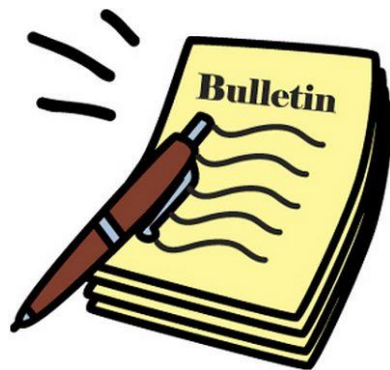
Concours photos Natura 2000,
organisé par la DREAL NA



Les actions de communication / sensibilisation / animation



- ❖ Mise à jour du site internet Natura 2000 : <http://hautevalleeseugne.n2000.fr/>
514 visites en 2022
- ❖ Création du site internet du SYMBAS : <http://symbas.fr>
1 009 visites en 2022



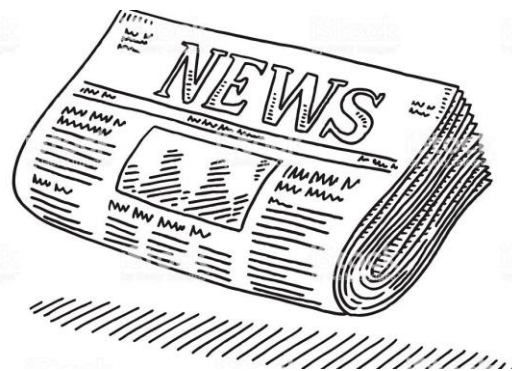
Réalisation de 3 articles pour les bulletins communaux (Chantillac, Fontaines d'Ozillac et Barbezieux-Saint-Hilaire).



Prêts de l'exposition itinérante à 9 communes (La Jard, Guimps, Baignes, Réaux-sur-Trèfle, Clion-sur-Seugne, Montlieu-la-Garde, Jarnac-Champagne, Allas-Champagne, Pons)



1 lettre d'info Natura 2000
(500 exemplaires)



7 articles dans la presse locale
(Sud-Ouest, Charente Libre, Haute-Saintonge)



Les actions de communication / sensibilisation

Exposition Natura 2000

Charente Libre ACTUALITÉ FRANCE/MONDE SPORT FAITS DIVERS SORTIES IMMOBILIER CARNET ANNONCES LÉGALES

BAIGNES : LA HAUTE-VALLÉE DE LA SEUGNE S'EXPOSE À LA MAIRIE

Depuis le mercredi 9 mars au matin, le couloir d'entrée de la mairie de Baignes abrite une exposition. En huit kakémonos...

Publié le 13 mars 2022 à 10h45.

Charente Libre

PPG Seugne et enjeux Natura 2000

HAUTE-SAINTONGE Vendredi 17 juin 2022

CHARENTE-MARITIME

Une animation pour sensibiliser sur l'aménagement du Maine

Le Syndicat mixte du bassin de la Seugne a réalisé une sortie nature le 8 juin dans le bourg de Saint-Hilaire-du-Bois.

La taxe Gemapi, au service de l'entretien des cours d'eau

Le Syndicat mixte du bassin de la Seugne a organisé une animation de sensibilisation sur l'aménagement du Maine le 8 juin dans le bourg de Saint-Hilaire-du-Bois. Cette animation a permis de sensibiliser les habitants sur les enjeux de l'aménagement du Maine et de la taxe Gemapi.

Haute-Saintonge

SUD-OUEST Vendredi 17 juin 2022

Villars-en-Pons : des lycéens supplantent les propriétaires sur la Soute

Accueil - Charente-Maritime - Villars-en-Pons

Par Olivier Bertrand

Publié le 06/06/2022 à 12h56

Sud-Ouest

Assec et prélèvements en eau

HAUTE-SAINTONGE Vendredi 13 août 2022

DOSSIER

Tensions autour de la gestion de l'eau dans le bassin de la Seugne

Le Syndicat mixte du bassin de la Seugne a organisé une conférence de concertation le 12 août 2022. Cette conférence a permis de discuter des enjeux de la gestion de l'eau dans le bassin de la Seugne et de la mise en œuvre du plan de gestion de l'eau.

Haute-Saintonge

Suivis et animation sur les chiroptères

HAUTE-SAINTONGE Vendredi 29 avril 2022

CHARENTE-MARITIME

Un recensement des populations de chauves-souris

Le Syndicat mixte du bassin de la Seugne a organisé un recensement des populations de chauves-souris le 29 avril 2022. Ce recensement a permis de constater une augmentation des populations de chauves-souris dans le bassin de la Seugne.

Sud-Ouest

HAUTE-SAINTONGE Vendredi 29 avril 2022

Le Syndicat mixte au chevet des chauves-souris

Le Syndicat mixte du bassin de la Seugne a organisé un recensement des populations de chauves-souris le 29 avril 2022. Ce recensement a permis de constater une augmentation des populations de chauves-souris dans le bassin de la Seugne.

Sud-Ouest

HAUTE-SAINTONGE Vendredi 12 août 2022

À la découverte des chauves-souris de la vallée de la Seugne

Le Syndicat mixte du bassin de la Seugne organise vendredi 12 août une conférence, puis une balade acoustique à la découverte des chauves-souris.

Haute-Saintonge



**LES ÉVALUATIONS
D'INCIDENCES NATURA 2000
ET ASSISTANCE TECHNIQUE**



Evaluation d'incidences Natura 2000 et assistance technique

La structure animatrice aide les porteurs de projet et **préconise des mesures** pour ne pas impacter les espèces et habitats d'intérêt communautaire. Elle **n'a AUCUN pouvoir de police**. La **DDT(M)** est en charge de l'**instruction** du dossier.

BILAN DE 2022

Sollicitation de l'animatrice Natura 2000

14 sollicitations :

- Travaux forestiers : exploitation de peupleraie (Guimps), plantation de peupleraie (Clion), exploitation de frênaie (St-Ciers-Champagne), création d'un bosquet (Mosnac), entretien ripisylve (Pons)
- Projets d'urbanisme : demande d'évolution du périmètre Natura 2000 pour projet d'urbanisme, création d'un bâtiment d'entreprise (St-Grégoire-d'Ardennes), création d'une plateforme béton pour l'accueil d'événements (Champagnac), PLUi de la CDC des 4B
- Projet canin agility (Barbezieux-St-Hilaire)
- Projets photovoltaïques (Jonzac, St-Simon-de-Bordes, St-Hilaire-du-Bois, Touvérac)

Instruction par les services de l'Etat

- ❖ 1 dossier traité par la DDT16 :
 - Réalisation d'un forage de reconnaissance pour alimentation en eau potable à Barbezieux-Saint-Hilaire
- ❖ 3 projets et 2 avis de la DDTM17 :
 - Création d'une centrale solaire au sol à St-Simon-de-Bordes
 - Implantation de panneaux solaire à Jonzac
 - Création d'établissement détenant des animaux non domestiques

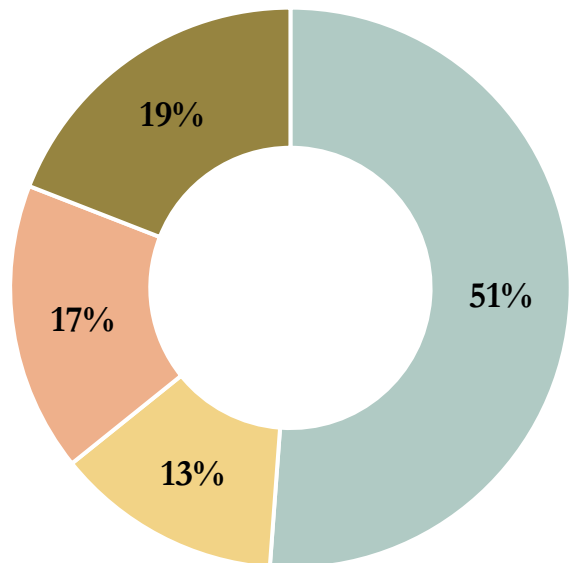
La structure animatrice est rarement sollicitée pour apporter son aide dans l'élaboration ou la révision de documents d'urbanisme



**BILAN TEMPOREL
ET FINANCIER**



Bilan financier et temporel de l'animation de 2022



■ Assistance technique ■ Animation
■ Suivi écologique ■ Assistance administrative

| | Montant total (€) | Etat (€) – 29,6 % | FEADER (€) – 50,4 % | SYMBAS (€) – 20% |
|---|-------------------|-------------------|---------------------|------------------|
| Enveloppe financière attribuée (convention cadre 2022 - 2025) | 135 000 | 39 960 | 68 040 | 27 000 |
| Demande de subvention pour 2022 | 39 912,16 | 11 814 | 20 115,73 | 7 982,43 |
| Demande de paiement pour 2022 | ≈ | ≈ | ≈ | ≈ |
| Demande de subvention pour 2023 | ? | ? | ? | ? |

Principaux postes de dépenses éligibles aux subventions :

- Rémunération du personnel
- Prestations
- Frais de déplacement / formations

Evolution des critères de subvention dès 2023 :

- Barème standard du coût unitaire des frais de personnel
- Taux forfaitaire de 33% appliqué aux dépenses de personnel (coûts indirects et directs)



Nouveau contrôle de l'ASP en 2022, sur l'animation 2021 ... Aucune anomalie financière.



**PROGRAMME PRÉVISIONNEL
D'ACTIIONS POUR 2023**



Programme prévisionnel d'actions pour 2023

Assistance technique

- ❖ Mise en œuvre des actions du DOCOB (contrats, chartes, MAEc, mesures non-contractuelles)
- ❖ Vieille du territoire
- ❖ Assistance aux porteurs de projet

Suivis/inventaires environnementaux

- ❖ Inventaires des végétations aquatiques et des lépidoptères

Actions de communication / animation

- ❖ Poursuite des réunions sectorielles à destination des élus et des riverains
- ❖ Articles de communication divers (presse, bulletins communaux, lettre d'information ...)
- ❖ Sorties nature (grand public / scolaire)



TEMPS D'ÉCHANGE



Site Natura 2000 – FR5402008 « Haute vallée de la Seugne en amont de Pons et affluents »

Contact

Barbara MONNEREAU – animatrice Natura 2000

Tel : 05.16.48.40.01 / 06.45.98.03.26

Mail : natura2000@symbas.fr

Site web : <http://hautevalleeseugne.n2000.fr/>
<http://symbas.fr>

